

Disparus de guerre

de Nada MERHI

Le cri poignant de Marie Mansourati : Bachar el-Assad, rendez-nous nos enfants !

Le sort de milliers de Libanais disparus durant la guerre civile et la période qui l'a suivie, sous la tutelle syrienne au Liban, reste inconnu. Pour que ce dossier vieux de plus de trente ans ne reste pas occulté et relégué aux oubliettes, « L'Orient-Le Jour » relatera chaque semaine le témoignage d'un parent en quête de vérité sur le sort d'un disparu.

C'est le 10 mai 1992, place al-Arnous en Syrie, que Dany Mansourati, alors âgé de 30 ans, a été enlevé par les services de renseignements des forces aériennes syriennes. « Trois hommes en habit civil ont arrêté Dany et Pierre, son frère, et les ont obligés à descendre de voiture, raconte Marie Mansourati, la maman de Dany. Ils ont par la suite relâché Pierre. Heureusement qu'ils nous ont rendu au moins un de nos deux fils. »



Marie Mansourati : « Nombreux sont ceux qui se sont montrés solidaires avec l'affaire de Dany. Mais leur solidarité ne s'est jamais traduite en actes. »

et de toute personne susceptible de nous aider, tant à Beyrouth qu'à Damas, raconte-t-elle. J'ai été voir le président de la Chambre, Nabih Berry, puis feu

mort sous la torture au début de l'année 1994, ou encore exécuté. Selon ce rapport, le gouvernement syrien a informé, en juillet 1994, le rapporteur spécial

des Nations unies pour les exécutions arbitraires, sommaires et extrajudiciaires que Dany Mansourati a été jugé et déclaré coupable d'espionnage et condamné à mort. Mais sa famille n'a jamais eu des clarifications de la part du gouvernement syrien concernant son sort ou le lieu de sa détention, précise Amnesty International.

« Mon fils n'a jamais été en Israël », insiste-t-elle. Maintenant tant bien que mal son calme, elle reprend :

« Lors qu'il a été enlevé, il était sur le point de se marier. Cela fait vingt ans qu'il croupit dans les prisons syriennes. Je sais qu'il est encore vivant. Récemment, un homme est venu me donner une lettre de mon fils, dans laquelle il disait qu'il était emprisonné à Sednaya. J'ignore où il se trouve à présent. »

Assise sur un banc de bois éraflé dans le jardin Gibran Khalil Gibran, place Riad el-Solh, où les parents de centaines de détenus et disparus libanais observent un sit-in permanent depuis le 11 avril 2005 jusqu'à ce que le sort des leurs soit enfin révélé, Marie Mansourati boit nerveusement un café noir. Silencieusement résignée, le visage marqué par la souffrance, elle raconte : « Dany avait des problèmes de santé. Il était atteint à la bouche. Il ne pouvait pas manger ni parler. C'est lorsque son état de santé s'est amélioré que nous nous sommes rendus en Syrie, pour visiter ma famille. »

« Je m'adresse à Bachar el-Assad et je l'appelle à libérer nos enfants, dit Marie Mansourati. Que Dieu lui vienne en aide en cette période difficile. Lui aussi est un père. Il doit connaître la valeur des enfants. »

« Qu'il libère nos enfants, insiste-t-elle encore au bout d'un moment de silence. Nous vieillissons. Nous ne vivrons plus longtemps. Nous voulons le revoir avant de quitter ce monde. Que Dieu lui attendrisse le cœur. Bachar el-Assad, rendez-nous nos enfants. »

« D'origine syrienne, mais je n'ai jamais vécu en Syrie ». « Je suis née au Soudan et j'ai toujours vécu au Liban, poursuit-elle. Je suis l'aînée de ma famille et lorsque je me suis mariée, ma famille est rentrée à Damas. »

« Pendant plusieurs années, Marie Mansourati a ignoré les raisons pour lesquelles Dany a été arrêté. Des rapports non officiels ont suggéré qu'il était détenu par les services de renseignements des forces aériennes syriennes à Damas, version confirmée par un rapport récent de Amnesty International sur les disparus libanais. D'autres informations disaient qu'il serait

le président de la République, Elias Hraoui et son épouse, l'ancien président de la République Emile Lahoud et son épouse... J'ai vu plusieurs autres responsables. Mais personne n'a rien fait pour nous. Ils ont peur pour leurs postes. Nombreux sont ceux qui se sont montrés solidaires de l'affaire de Dany. Mais leur solidarité ne s'est jamais traduite en actes. Au cours de ces vingt dernières années, je n'ai jamais pu revoir mon fils. »

« Depuis l'arrestation de son fils, Marie Mansourati n'a pas eu de ses nouvelles. « Nous avons tapé à la porte de tous les responsables

à réver après une journée de labeur. La nostalgie n'est plus ce

qu'elle était, alors pas de vague à l'âme... surtout pas ! Sylvie EDDÉ SHLINK

Haute tension : une longue journée de confrontation

Électricité Malgré une présence policière marquée, un sit-in des habitants et des écoliers de Aïn Najm a empêché hier l'installation de câbles de haute tension 220 kilovolts dans ce quartier. La journée s'est terminée dans le calme, mais les habitants déclarent ne pas baisser la garde.

Suzanne BAAKLINI

Il suffisait, hier, d'emprunter la descente qui mène au siège du secrétariat général des écoles catholiques, à Aïn Najm-Mansourieh, pour être témoin d'un spectacle peu banal : des centaines de membres des forces antiémeute des Forces de sécurité intérieure (FSI), une dizaine de camions de transport de troupes garés sur le côté et des voitures de police. En avançant vers le sit-in, cause de cette présence policière marquée, on voit des habitants, en tee-shirts et casquettes pour la plupart, et un grand nombre d'écoliers qui ont déserté leurs salles de classe avec l'accord de leur direction. Ils sont arrivés le matin avec des roses qu'ils ont offertes aux forces de l'ordre. Aucun incident entre les manifestants et les policiers n'a été enregistré.

Le bras de fer entre les habitants, d'une part, qui craignent les répercussions d'une proximité des lignes de haute tension sur la santé publique, et le ministère de l'Énergie et l'Électricité du Liban (EDL), d'autre part, qui soutiennent que ces risques ne sont pas prouvés, date de plusieurs années, mais la tension est montée hier d'un cran. Alertés par la possibilité d'une installation imminente des câbles sur les pylônes, des habitants avaient passé la nuit

dans la rue, se rassemblant en des points stratégiques. Ils ont même monté des tentes en journée, en prévision d'un séjour prolongé dans la rue.

Les camions de l'entrepreneur, chargés des lourds câbles, sont arrivés à l'aube, vers 5h, accompagnés des forces de l'ordre. Raja Noujaim, l'un des manifestants, raconte comment l'action des manifestants, qui ont fermé des routes à l'aide de leurs voitures, a bloqué l'avancée des camions de poseurs de câbles. « Ils n'ont tout simplement pas atteint les pylônes, dit-il. Entre-temps, les écoles avaient ouvert leurs portes. Des groupes d'écoliers sont arrivés et les habitants se sont mobilisés. À mon avis, ils ont essayé de nous prendre de cours et ont raté leur chance. »

Le quartier compte de nombreuses habitations et plusieurs écoles (des études épidémiologiques considèrent les enfants comme particulièrement vulnérables au champ électromagnétique). Hier, les habitants étaient secondés par le secrétaire général des écoles catholiques, le père Marwan Tabet, et par des directeurs d'établissement. Interrogé sur son opinion, le père Tabet a refusé de s'attarder sur le dossier de l'électricité, « largement commenté par les politiciens ». « Je viens protester contre la façon avec laquelle



Sur le terrain, plus de forces antiémeute que de manifestants.

Photos Hassan Assal

le gouvernement a réagi au sit-in des habitants et des élèves, dit-il. Est-il permis qu'ils placent des gendarmes et des agents des forces antiémeute face à des enfants ? Nous passons notre temps à enseigner aux élèves les principes de la citoyenneté et l'importance de respecter les services de sécurité, et c'est à cette fin que l'État les emploie contre les citoyens ? Qu'ils aillent poursuivre les fugitifs de Fateh el-Islam ou les contrevenants qui construisent des bâtiments illégaux. »

Une proposition de loi

La présence politique, à l'instar de la présence policière, était significative, même si elle s'est limitée aux partis des Kataëb et des Forces libanaises (FL). Le député Samy Gemayel, seul député de la région présent à ce sit-in, a fait le déplacement l'après-midi. Le député Nadim Gemayel (Beyrouth) était là le matin, alors que l'ancien ministre Sélim Sayegh a accompagné le mouvement des habitants durant une grande partie de la journée. Eddy Abillamaa, membre du directoire des Forces libanaises, était lui aussi présent durant une bonne partie du sit-in.

Le député Nadim Gemayel a révélé à L'Orient-Le Jour qu'il est sur le point de

présenter une proposition de loi au Parlement pour empêcher les constructions sur un rayon de 350 mètres autour des lignes de haute tension et pour interdire l'installation de lignes de haute tension au-dessus des immeubles résidentiels, et donc pour enterrer les lignes dans toutes les zones urbaines.

« Cette cause ne concerne pas que la population de ce quartier, dit-il. S'il existe ne serait-ce qu'un soupçon de l'impact négatif de la proximité des lignes de haute tension aériennes sur la santé, celles-ci doivent être retirées des régions. Le Parlement a conféré au ministre de l'Énergie le budget nécessaire pour enterrer les lignes, qu'il emploie cet argent à bon escient. »

Le député Samy Gemayel, pour sa part, avait contacté durant la journée le ministre de l'Intérieur Marwan Charbel pour s'assurer que la force ne sera pas utilisée pour imposer l'installation des câbles. Dans son intervention aux médias, le député a rendu hommage à l'engagement du ministre dans ce sens et l'a appelé à éviter toute confrontation avec les habitants. Il a demandé au Conseil des ministres de prendre une décision fondée sur les dernières recommandations du Conseil

de l'Europe, dans sa résolution 1815. Cette résolution préconise « une distance de sécurité à respecter entre les lignes de haute tension et autres installations électriques, et les habitations » (NDLR).

« Comme le Liban a une superficie limitée et qu'il est impérial de profiter de chaque mètre carré, il faudrait enterrer les câbles dans toutes les régions, à l'instar des grandes villes », a souligné Samy Gemayel.

C'est aussi l'avis de l'ingénieur Akram Younès, membre du comité des habitants. « Il faudrait que les Libanais comprennent que nous sommes pour l'achèvement de ce tronçon, le dernier de cette ligne, dit-il. Mais il est faux de prétendre que le rationnement de l'électricité est causé par le retard dans l'installation de ces câbles, c'est une question de production, pas d'acheminement du courant. D'ailleurs, si on arrête de perdre du temps, on pourrait enterrer les câbles très vite. »

La tension s'est relâchée au cours de la journée et les forces de l'ordre s'étaient totalement retirées à la tombée de la nuit. Les habitants ont ouvert les routes qu'ils avaient fermées, tout en assurant que la vigilance restait de mise, jour et nuit.

Opinion

Impression

Le vieil arbre n'est plus, il a fleuri à sa manière. L'olivier, le bel olivier étale ses jeunes branches et se dore au soleil.



Un souffle de jeunesse règne partout, on se met au goût du jour, c'est l'ère des people, du glamour et du fashion. On se murmure les dernières confidences, les prochaines ruptures des célébrités.

à rêver après une journée de labeur. La nostalgie n'est plus ce

qu'elle était, alors pas de vague à l'âme... surtout pas ! Sylvie EDDÉ SHLINK

Les habitués du club devaient gaiement, on mesure du regard les quelques centimètres de jupes juchées sur des talons aiguilles, c'est frais, c'est aéré, ce n'est pas nous, on le savait déjà, l'humeur est douce, le café embaume toujours. Cette fin d'été est encore baignée de lumière, de senteurs, et l'on se prend

Interdit de fumer

À lire l'article paru dans L'Orient-Le Jour du 23 septembre 2011 sous le titre « La loi antitabac : le chiffre des restaurateurs partira-t-il en fumée ? », je ne pouvais m'empêcher d'être scandalisée par les tentatives de certains propriétaires de restaurants de susciter la pitié de l'opinion publique sur les aléas d'une perte de chiffre d'affaires lorsqu'une perte de vies humaines en raison du tabagisme passif est une réalité.

Qu'on soit concerné par l'aspect économique de la loi n'a rien d'anormal ou de scandaleux, les restaurants n'étant pas des associations caritatives. Mais de là à s'inquiéter uniquement du chiffre d'affaires, et oublier tout ce qui compte le plus, allant des libertés personnelles à l'hygiène de l'endroit en passant par la santé publique et

la responsabilité du citoyen, cela est honteux.

On a beau crier que le tabagisme passif tue, on a beau citer des études montrant que les dépenses liées au tabagisme dépassent largement toute rentabilité au niveau national, on a beau plaider la compassion pour nos enfants, rien n'y fait. Parlons donc d'argent, chez nous l'argent étant roi, pas le client et surtout pas sa santé !

Je vais m'appuyer sur des chiffres et des recherches économiques pour apaiser les inquiétudes des restaurateurs. La manière la plus efficace de le faire est de puiser dans les expériences des pays ayant déjà appliqué la loi.

En Floride, une étude publiée en juin 2004 par l'université de Floride, un an après la mise en vigueur de la loi antitabac en

juillet 2003, montre que les revenus des restaurants étaient en hausse de 7 %.

À New York, et contrairement à la propagande organisée par les compagnies de tabac, le nombre de bars a augmenté de 3,5 % entre avril 2002 et mai 2004, la loi interdisant le tabagisme dans les lieux publics fermés étant entrée en vigueur en juin 2003.

En Californie, où la loi antitabac a été mise en application en 1994, les ventes des établissements offrant de l'alcool sont passées de 8,64 milliards de dollars en 1997 à 11,3 milliards en 2002.

En Irlande, trois mois après l'application de la loi, le secteur hospitalier a augmenté en taille grâce aux visites multipliées des non-fumeurs.

Je me contenterai de ces quel-

ques exemples, bien que les études et les recherches à l'appui de ce résultat abondent.

Au Liban, « on » s'attend à ce que la loi soit rangée dans les tiroirs de l'oubli (?), prétextant le caractère indiscipliné des Libanais et le laxisme des autorités. Cependant les pénalités prévues à l'encontre des établissements et des clients contrevenants, et la détermination des non-fumeurs, armés de la loi, à se protéger du tabagisme passif rendent l'application inévitable.

De plus, quand le fumeur a le choix entre rester enfermé à la maison ou sortir sans fumer au restaurant, n'ayant aucune crainte, il sortira ! Surtout le Libanais, non viveur, et toujours impatient de montrer sa nouvelle voiture, sa nouvelle montre et les nouvelles améliorations apportées au corps de sa femme. Seul changement, il se passera de frimer avec son cigare. Pas la fin du monde.

Du côté des restaurateurs, bien que convivialité et une légendaire hospitalité les empêchent de le confesser, il est évident qu'ils se réjouiront de nous apporter la note immédiatement après avoir servi le dessert pour pouvoir réaménager la table et le remplir de nouveau. Avec l'interdiction de fumer, ils vont pouvoir le faire tout en sauvegardant la face, les fumeurs ne s'attarderont plus après avoir fini leur repas pour fumer une cigarette ou deux. Résultat : une rotation de tables qui augmentera leurs rentrées quotidiennes et leur fera oublier et les fumeurs et la loi.

Pour apaiser encore plus les restaurateurs, parmi les avantages qu'offre notre pays figure un climat incomparable. Tous les restaurants munis de terrasses

pourront faire plaisir à leur clients fumeurs pendant au moins neuf mois, et récemment, grâce au changement de climat (considéré ailleurs comme une catastrophe), ils pourront aussi se réjouir d'ouvrir leurs terrasses en plein hiver.

N'oublions pas qu'il est établi que la fumée du tabac altère le goût des aliments. Avec l'entrée en vigueur de la loi, leurs chefs auront la chance de nous éblouir encore plus avec les saveurs de leurs plats, et non pas nous faire fuir pour échapper à l'horrible odeur des cigarettes et cigares.

En ce qui concerne l'applicabilité de cette loi, la société civile qui, malgré tout le scepticisme qui a entouré le sujet, a pu l'obtenir, avec le même enthousiasme, le même engagement et dorénavant munie de la loi, veillera à ce que celle-ci soit appliquée.

Cela dit, plusieurs institutions ont décidé d'interdire la cigarette dans leurs locaux aussitôt que la loi a été publiée au Journal officiel : je cite des banques, des restaurants, des cafés, des salons de coiffure, des épicerie, ce qui prouve que la citoyenneté responsable existe et que, pour beaucoup, la santé publique vient avant l'argent, les libertés avant les intérêts personnels, et la loi avant tout et tous.

Avec l'espoir de voir les autres suivre ces « supercitoyens », et la certitude qu'au cas où certains ne le feront pas, la loi les obligera sous peine de sanctions, j'attends impatiemment le jour où je pourrai enfin prendre mes enfants manger dans un lieu public fermé où il sera interdit de fumer. Ce jour arrivera, dans quelques mois, dans quelques heures, en un clin d'œil.

NDLR

Nos lecteurs sont priés de tenir compte d'un double impératif : les articles adressés au journal ne devraient pas dépasser 4 000/5 000 signes et respecter les règles de la déontologie. De plus, les courriers publiés n'engagent que leurs auteurs et en aucun cas le journal.

Gaby BUSTROS

No smoking ? Chiche !

Comme s'ils n'avaient rien de mieux à faire, maintenant nos dirigeants vont devoir plancher sur notre liberté à exercer un des derniers plaisirs qui nous restent par rapport aux autres pays : fumer une cigarette n'importe où, n'importe quand. Et pourquoi pas les restaurants tous végétariens, tant la vue et l'odeur de la viande seront devenues nauséabondes au nez de certains clients. En Amérique et aux États-Unis, les fumeurs doivent, en plein hiver et tels des chiens battus,

subir les foudres du ciel en tirant sur leur indispensable clope. Génial, faisons comme eux ! Oui mais eux sont poursuivis par les lobbies très puissants des compagnies d'assurances. Nous, qui nous poursuivons ? La Syrie ? Depuis le temps qu'on nous rabâche les sempiternels refrains sur les effets néfastes des fumeurs passifs, la plupart d'entre nous avons appris à ne pas abuser de la cigarette dans des lieux fermés, ou à demander à nos

voisins s'ils seraient gênés par l'odeur du tabac. Alors, espérons que comme pour d'autres lois, autrement plus importantes, tels le code de la route, l'affichage sauvage des panneaux publicitaires, le ravage des carrières, les constructions illégales, le tri des ordures, etc., les Libanais, encore une fois, feront fi de ce vote ridicule et qu'ils défendront allégrement leur droit à fumer où ils le veulent, là où ils le désirent.

Danièle HENOUD